
CESER	: 30 janvier 2017
Intervention n°	: 13
Document	: SRDEII
Orateur	: Dominique Lecomte

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Dans la continuité de la délibération adoptée en juin 2016, le Conseil régional poursuit son engagement de réorganiser l'action publique locale en faveur du développement économique.

Deux axes nous sont présentés aujourd'hui. Il s'agit tout d'abord des compléments apportés au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), par l'ajout des stratégies économiques métropolitaines et par la place spécifique octroyée à l'économie sociale et solidaire.

Nous souhaitons souligner ici la cohérence des stratégies élaborée par les métropoles avec le cadre régional et leur complémentarité en matière de soutien aux filières.

Nous notons qu'à l'international, la volonté exprimée des deux métropoles de travailler en lien avec Bretagne Commerce International et les instances régionales témoigne de l'intérêt que nous avons à jouer collectif. Cette position évite une approche de l'international illisible, et très éloignée des préoccupations des touristes ou des entreprises étrangères.

Nous devons maintenir ces recherches de synergies et éviter les logiques de concurrences territoriales qui seraient nuisibles aux intérêts de tous en région.

En Bretagne, l'idée, je cite, de « région-métropole » trouve effectivement toute sa pertinence. Il nous faut la faire vivre pour que le développement de Brest et Rennes que nous soutenons profite à tous.

Ce document précise également les modalités de mise en œuvre du « Service public d'accompagnement des entreprises » (SPAÉ) en lien avec les intercommunalités.

Nous en partageons les priorités économiques, notamment sur l'innovation et le soutien aux TPE. Comme nous l'avons précisé dans cette enceinte, les réseaux consulaires de Bretagne interviennent déjà de manière significative aux côtés des entreprises sur ces thématiques. Il en est de même sur l'international avec BCI pour lequel des modalités de partenariat sont évoquées.

Le souhait du Conseil régional de voir systématiquement consolidé les partenariats avec les acteurs locaux répond à une préoccupation des entreprises et de leurs représentants. C'est à cette condition que se concrétisera le « guichet unique » que nous soutenons. En ce sens, les réseaux consulaires travaillent d'ores-et-déjà à renforcer leurs liens avec les 59 intercommunalités qui s'installent en ce début d'année.

Pour autant, des questions demeurent, notamment sur les conditions de mise en œuvre de cette nouvelle organisation. A ce sujet, au vu de la situation de nos finances publiques, n'avons-nous pas intérêt à renforcer les coopérations en lieu et place de créer des postes en ingénierie du développement économique ? De même, le Conseil régional a redéfini le périmètre d'action de Bretagne Développement Innovation ; là aussi, sur un certain nombre de missions qui lui sont affectées, les coopérations doivent être privilégiées plutôt que les travaux redondants, notamment en matière d'études économiques.

Je vous remercie de votre attention.